

Compagnie d'Assurances Générales l'HELVÉTIA
Allgemeine Versicherungs-Gesellschaft HELVETIA
General Insurance Company HELVETIA, Limited

ST-GALL / ST. GALLEN

(SUISSE / SCHWEIZ / SWITZERLAND)

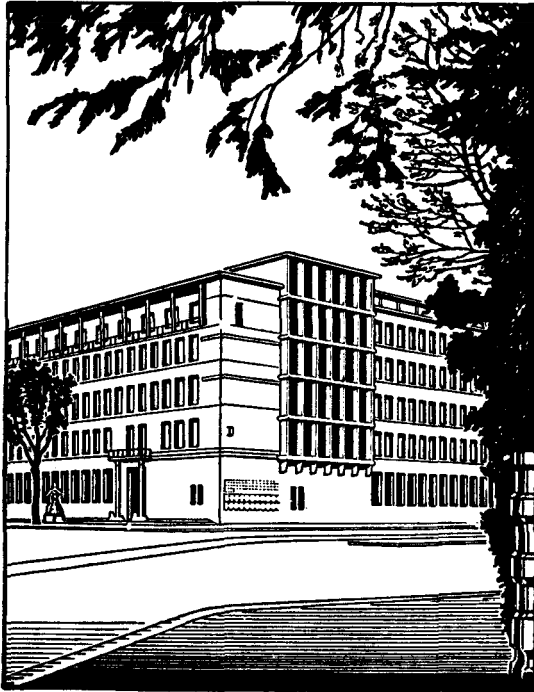
Fondée en 1858 / Gegründet 1858 / Estd. 1858

	<small>France suisse Schweizerfranken Swiss francs</small>
Capital social / Aktienkapital / Share Capital :	10.000.000
Moyens de garantie / Garantiemittel / Guarantee Funds	86.168.185
Primes brutes / Bruttoprämien / Gross Premiums 1960 :	69.097.254

Assurances transports et réassurances

Transportversicherungen und Rückversicherungen

Marine Insurance and Reinsurance



Siège à Zurich 2^e, 40 quai du Général Guisan

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
RENTENANSTALT

Entreprise mutuelle

Fondée en 1857

Agences générales à :

Aarau, Bâle, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Genève, Glaris, Lausanne, Lucerne,
Lugano, Neuchâtel, Romanshorn, St-Gall, Sion, Soleure, Winterthour, Zurich

Sièges spéciaux à :

Munich — Paris — Amsterdam — Bruxelles

**La plus ancienne et la plus grande des
sociétés suisses d'assurances sur la vie**



**Produits
pharmaceutiques
SANDOZ**

**en toute
sécurité**





L'OVOMALTINE contient toutes les substances constructives naturelles qui sont nécessaires à l'organisme: extrait de malt (orge germée), lait complet, œufs et levure nutritive. Ces précieux composants sont traités selon un procédé de fabrication des plus modernes et qui les ménage au maximum.

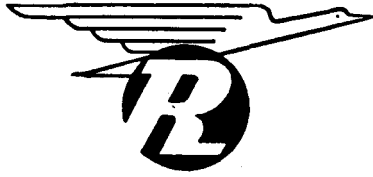
Avant tout énergétique, aisément digestible, de goût agréable et ne lassant jamais, — telle est l'OVOMALTINE!

Partout et toujours indiquée lorsqu'il s'agit de compenser, rapidement et efficacement, les forces dépensées.

Dr A. Wander S. A., Berne

OVOMALTINE

donne des forces



H. Ritschard & Cie. S.A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX AGENCE DE VOYAGES

GENÈVE, 18, place Cornavin
Téléphone 32 34 00 - Télex 22 167

Change - Billets - Passages maritimes

Assurances - Agence en douane

Camionnages - Entrepôts

*Livraison à domicile des billets avion et chemin de fer
sur simple commande téléphonique*

Succursales:

LAUSANNE - BALE - ZURICH - ANNEMASSE (France)

ROBAPHARM
ROBAPHARM
ROBAPHARM

ROBAPHARM BALE

Spécialités pharmaceutiques

SIEMENS

**RADIODIAGNOSTIC — RADIOTHÉRAPIE
PHYSIQUE MÉDICALE**

Ondes courtes — Ultra-Sons

Courants diadynamiques — Electro-chirurgie

Courants d'excitations — Electro-chocs

Electrocardiographie — Mesure du métabolisme

Lampes de quartz — Original Hanau — Lampes opératoires

ÉQUIPEMENTS DENTAIRES

SIEMENS S. A. DEPT. SIREWA

Zurich 1

Löwenstrasse 35

SAPOS S. A.

Spécialités
pharmaceutiques



RUE GUSTAVE-MOYNIER 5

LABORATOIRES VIFOR

S. A.



PRODUITS PHARMACEUTIQUES

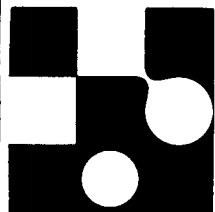
GENÈVE (SUISSE)

HUGUENIN

Médailleurs depuis 1868

LE LOCLE Suisse

*Insignes, Médailles, Plaquettes
en exécution artistique*



**Clichés
Schwitter S. A.
Bâle Zurich**



Pour leurs conférences, ils
se réunissent toujours au

Buffet de la Gare à Berne

F. E. KRÄHENBÜHL
Téléphone 2 34 21



HÔTEL RICHEMOND

GENÈVE

Nouvelle aile de luxe
Salles de réunions
Grill-Bar *Le Gentilhomme*
Apéritif et dîner dansants

Tél. 32 71 20

*Famille Armleder
depuis 1875*

Pour Tous Vos Voyages
WAGONS-LITS//COOK



400
AGENCES
à votre Service

Tous billets
train, avion, bateau, car

Assurances - Change - Expéditions

Demandez nos brochures



cliché lutz

E. Lutz & Co. AG. Zürich
Neugasse 116 Telefon 051/42 42 11

Institut Minerva Zurich

Préparation à
l'Université et
l'Ecole Polytechnique

Section commerciale
Cours pour
aides-médecins

QUELQUES PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR LE CICR

Le Comité international édite des ouvrages sur le droit et les idées humanitaires. En voici quelques-uns :

Les Conventions de Genève du 12 août 1949. *Genève, 1949, 251 p. Fr. 8,—.*

Les Conventions de Genève du 12 août 1949. Résumé succinct à l'usage des militaires et du public. — *Genève, 1951, 14 p. Fr. 1,—.*

Commentaires publiés sous la direction de M. Jean Pictet, directeur des Affaires générales du Comité international de la Croix-Rouge:

I. La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. — *Genève, 1952. Broché Fr. 12,—, relié Fr. 15,—.*

II. La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer. — *Genève, 1959. Broché Fr. 15,—, relié Fr. 20,—.*

III. La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. — *Genève, 1958. Broché Fr. 30,—, relié Fr. 35,—.*

IV. La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. — *Genève, 1956. Broché Fr. 25,—, relié Fr. 30,—.*

Les publications ci-dessus mentionnées peuvent être obtenues au siège du CICR, 7, avenue de la Paix, Genève (Suisse).

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale ¹.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion et Soleil Rouges.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- FGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- FRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, 304, Barclay's Bank Building, 14, Hollard Street, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- LBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- LEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A I*.
- LEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, *Bonn*.
- ÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- RGENTINE — Croix-Rouge argentine, Victoria 2068, (R.72), *Buenos-Aires*.
- USTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128, Flinders Street, *Melbourne, C.I*.
- UTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Gusshausstrasse, *Vienne IV*.
- ELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles*.
- IRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, High Court Building, *Rangoon*.
- OLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- RÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 10-12, *Rio de Janeiro*.
- ULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S.S. Biruzov, *Sofia*.
- AMBODGE — Croix-Rouge cambodgienne, 8, Phlaur Ang Nonn, B.P. 94, *Phnom-Penh*.
- ANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 5*.
- EYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharmapala Mawatte, *Colombo VII*.
- HILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa María, 0150 Correo, 15. Casilla 246. V., *Santiago de Chile*.
- HINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmlen Hutung, *Pekin, E*.
- OLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera, 7° No. 31-65, Apartado nacional 11-10, *Boyotó*.
- ORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée. 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul*.
- CORÉE (République démocratique de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA-RICA — Croix-Rouge costaricienne, Calle 5° Sur Apartado 1025, *San José*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte, 461, *La Havane*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Platanvej 22, *Copenhague V*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Galvan, 24, Apartado 1288, *St-Domingue*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia y Elizalde, 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C*.
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, P.O. Box 195, *Addis-Abéba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaankatu 1 A, *Helsinki*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin, Bauchart, *Paris (8°)*.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 14, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes*.
- GUATÉMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 4a. C11-42, Zona No. 1, *Guatemala*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, rue Férou, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HONDURAS — Croix-Rouge de Honduras, Calle Henry-Dunant, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *New Delhi, 1*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Tanah Abang Barat, 66, *Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion et Soleil Rouges de l'Iran, Avenus Ark, *Téhéran*.

ADRESSES DES COMITÉS CENTRAUX

- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 25 Westland Row, *Dublin*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Thorvaldsensstraeti, 6, *Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P. O. Box 1337, *Amman*.
- LAOS — Croix-Rouge lao, *Vientiane*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, *Beyrouth*.
- LIBERIA — Croix-Rouge du Libéria, Camp Johnson Road, *Monrovia*.
- LIBYE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, *Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, *Luxembourg*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Calmette, *Rabat*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Sinaloa, N° 20, 4° piso, *Mexico, 7, DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, Bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, 26, Nairamdal Gudamg, P. O. 20/26, *Oulan-Bator*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 12, avenida Nordeste, 305, *Managua, D.N.C.A.*
- NIGERIA — Croix-Rouge du Nigeria, 2, Makoko Road, P.O. Box 764, *Lagos*.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2.*
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Frere Street, *Karachi 4.*
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas, *Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, *La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Tarapaca 881, *Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 600 Isaak Peral Street, P.O. Box 230, *Manille*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska, 14, *Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République populaire roumaine, Strada Biserica Amzei, 29, C.P. 729, *Bucarest*.
- SAINTE-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, *Saint-Marin*.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador, 3ª, avenida Norte y 3ª, calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum*.
- SUÈDE — Croix-Rouge, suédoise, Artillerigatan, 6 *Stockholm 14.*
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, *Berne*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Prague III.*
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé*.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 1, avenue de Garthage, *Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge ture, Yenisehir, *Ankara*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Kouznetsky, Most, 18/7, *Moscou*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, No. 4, *Caracas*.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Ba-Triez, *Hanoi*.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hong Thap Tu, N° 201, *Saigon*.
- YUGOSLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Slimina ulica broj, 19, *Belgrade*.